



HAL
open science

L'adéquation offre-demande : une vision controversée de la formation à la langue française des personnes migrantes

Vincent Mariscal

► To cite this version:

Vincent Mariscal. L'adéquation offre-demande : une vision controversée de la formation à la langue française des personnes migrantes. Colloque "Migrations", Université de Mons, Jan 2024, Mons, Belgique. hal-04417036

HAL Id: hal-04417036

<https://hal.science/hal-04417036>

Submitted on 25 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'adéquation offre-demande : une vision controversée de la formation à la langue française des personnes migrantes

1. Introduction

1.1. Contexte

Cette communication s'inscrit dans le cadre des travaux menés par l'observatoire de l'alphabétisation (Alpha) et du français langue étrangère (FLE). Cet observatoire, créé en 2022 sous l'impulsion de la Ministre Christie Morreale et de plusieurs acteurs du secteur dont les Centres Régionaux d'Intégration (CRI), est financé par le plan de relance de la Wallonie¹. Il est porté, conjointement, par le DisCRI asbl et par Lire et Écrire en Wallonie.

Les principales missions de l'observatoire, telles qu'elles ont été définies dans l'arrêté de financement, sont de recenser l'offre existante en Wallonie en Alpha et en FLE, d'analyser cette offre et de la mettre en perspective avec la demande effective. L'observatoire doit également formuler des recommandations politiques dans le but d'améliorer les dispositifs en place.

1.2. Problématique

Ainsi, si l'arrêté ne mentionne pas explicitement l'objectif d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, il semblerait que cette idée d'adéquation soit belle et bien présente en filigrane, comme nous le verrons dans cette communication. Cette visée « adéquationniste » est controversée car elle connaît de nombreux écueils. Le principal est qu'elle nécessite une certaine homogénéité de l'offre et de la demande, ce qui est en opposition avec un secteur marqué par une importante hétérogénéité structurelle. Cela est le cas, par exemple, du public auquel s'adresse les formations en Alpha et en FLE, qui est composé à 78 % de personnes non-francophones et donc de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Leurs spécificités culturelles et linguistiques, ainsi que leurs situations sont extrêmement variées. Cette hétérogénéité fait qu'il est difficile de caractériser la demande effective selon des critères standards et univoques, et de la mettre en relation avec une offre tout aussi standardisée.

1.3. Question de recherche

Par conséquent, nous nous demandons comment l'observatoire pourrait évaluer de manière fiable cette adéquation entre l'offre et la demande effective. En effet, celle-ci implique une certaine symétrie entre l'offre et la demande, difficile à opérer dans un environnement structurellement hétérogène. Nous nous interrogeons donc sur la pertinence du canevas adéquationniste en tant que cadre descriptif, mais aussi en tant que solution opérationnelle.

1.4. Annonce du plan

Nous allons commencer par évoquer les évolutions des dispositifs d'apprentissage du français et la manière dont l'adéquationnisme a émergé. Nous approfondirons ensuite, à l'aide de quelques exemples, l'hétérogénéité des logiques sociales et actionnelles traversant le secteur, ainsi que celle de l'offre, des pratiques et de la demande effective. En guise de conclusion, nous mènerons une discussion théorique succincte concernant l'adéquationnisme.

¹ Il s'agit du projet n°271 de l'objectif stratégique 4.2 : « Agréer de nouvelles filières et renforcer l'offre de formation des CISP et opérateurs d'alphabétisation et de français langue étrangère » (p. 205), du plan de relance de la Wallonie adopté en octobre 2021.

2. L'émergence de la vision adéquatationniste

2.1. La place centrale de l'apprentissage du français dans les politiques d'intégration

En 2004, l'Union européenne, dans ses principes de base communs, a défini l'intégration comme « un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres ». Dans ce cadre, chaque état membre doit donner la possibilité aux personnes migrantes d'acquérir une « connaissance de base de la langue » du pays, pour leur permettre de « réussir l'intégration [*sic*] »². Les décrets adoptés successivement en Wallonie, depuis une vingtaine d'années, ont suivi cette voie. L'apprentissage du français a pris une place prépondérante dans les discours politiques et médiatiques mais aussi dans l'opinion publique, en étant considéré comme la clé de voûte de l'intégration des personnes migrantes (voir notamment Hambye et Romainville 2014).

Les moyens alloués afin de renforcer l'accompagnement des personnes migrantes, dans le cadre du parcours d'intégration organisé en Wallonie, moyens en partie destinés à l'apprentissage du français, ont augmenté de manière significative depuis une dizaine d'années. À titre indicatif, les subventions accordées au secteur de l'intégration ont progressé de 68 % entre 2017 et 2020³. Nous ne disposons pas de chiffres précis à ce sujet, mais il est probable que cela ait entraîné une augmentation du nombre d'opérateurs subventionnés dans le but de dispenser des formations en Alpha et en FLE. Cela a eu pour conséquence une certaine perte de lisibilité de l'offre et cela a suscité des craintes quant à la capacité de coordonner, localement et globalement, l'offre et la demande.

2.2. Un adéquatationnisme implicite

Cependant, la coordination de l'offre et de la demande est rarement formulée en termes « d'adéquation ». En effet, l'arrêté définissant les missions de l'observatoire parle d'« analyser les données sur l'offre de service » et de « les mettre en perspective par rapport à la demande effective ». Le même arrêté définit, succinctement, les missions liées à la coordination de l'offre et de la demande. Cette coordination aura pour but principal de répertorier et de comparer les dispositifs de formation, les initiatives et les outils existants. Il est également question d'une harmonisation des nomenclatures, des tests et des référentiels. Le terme « adéquation » n'est pas employé dans cet arrêté.

De même, un rapport d'audit de la Cour des comptes de Belgique concernant le parcours d'intégration en Wallonie, a été publié en octobre 2022. Celui-ci souligne un certain nombre de failles dans la manière dont le parcours d'intégration est contrôlé par la Wallonie, notamment l'absence de données statistiques concernant l'offre et la demande. Le terme « adéquation » n'est pas utilisé non plus dans ce document. Il y est question de « performance du dispositif »⁴, de « calibrage », de « répartition »⁵ ou encore de « dimensionnement » de l'offre, qui résulterait actuellement davantage « des moyens budgétaires dévolus à la politique que d'une connaissance spécifique des besoins »⁶. Ainsi, les auteurs du rapport recommandent l'amélioration de la « synergie » entre les opérateurs et une « rationalisation de l'offre »⁷.

² Communiqué de presse de la 2618^{ème} session du Conseil Justice et affaires intérieures de l'Union Européenne, du 19 novembre 2004, p. 17-18.

³ Rapport de la Cour des comptes de Belgique concernant le parcours d'intégration des personnes étrangères organisé en Région wallonne, Mise en œuvre et financement, publié en octobre 2022, p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 2, 15, 16, 24.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁷ *Ibid.*, p. 23.

Par conséquent, cette volonté adéquatniste est surtout déduite du contexte politique, institutionnel, administratif et budgétaire dans lequel a été déployé l’observatoire en 2022. En effet, si la Wallonie a la volonté de mettre en place un outil permettant d’évaluer la performance et la pertinence du dispositif en place, l’objectif est bien de vérifier que l’offre est correctement « dimensionnée » par rapport à la demande effective et, le cas échéant, de proposer des aménagements pour la redimensionner adéquatement. Il s’agit donc bien de vérifier et de contribuer à la mise en adéquation de l’offre avec la demande.

3. L’adéquationnisme face à l’hétérogénéité structurelle

3.1. Un « marché » en tension entre plusieurs logiques

L’adéquationnisme trouve ses origines dans les sciences économiques, plus précisément dans la conception libérale dite « néo-classique ». Elle implique de caractériser le paysage de l’Alpha et du FLE en termes de « marché », qui est un espace conceptuel où l’offre et la demande s’auto-réguleraient naturellement. L’instauration de cette dynamique de « marché » vise, à la fois, l’efficacité et l’efficacité des dispositifs en place (Maroy et Dupriez 2000 : 75), les échanges devant s’y dérouler de manière fluide. Cela nécessite que les biens échangés (ici l’Alpha et le FLE) soient relativement standards et homogènes, mais aussi que les informations soient transparentes (Garcia 1986 : 4).

Cependant, les conduites de tout acteur dépendent du cadre social, institutionnel et/ou professionnel dans lequel il évolue, mais aussi de facteurs socioéconomiques, culturels et historiques. Ces conduites répondent ainsi à des « raisons pratiques » (Bourdieu 1994) diverses et variées, c’est-à-dire à des logiques sociales et actionnelles justifiées ou légitimées de manières différentes, parfois divergentes (Boltanski et Thévenot 1991). L’adéquationnisme se heurte donc, fondamentalement, à ce type d’hétérogénéité. C’est le cas, par exemple, des personnes migrantes, dont les choix sont guidés par de multiples facteurs, parfois en conflit, comme les aspects administratifs, ceux liés à leur subsistance ou en encore aux relations humaines. Il en est de même pour les instances politiques, devant jongler en permanence entre les enjeux humains, institutionnels ou comptables.

Nous avons résumé, dans le tableau suivant, la multiplicité des logiques sociales et actionnelles auxquelles les acteurs, œuvrant dans le cadre des et/ou soumis aux formations en Alpha et en FLE, sont généralement confrontés :

		Types de logiques							
		Administrative	Comptable	Experte ⁸	Interculturelle	Humaine	Institutionnelle	Pédagogique	De subsistance
Types d'acteurs	Administration publique								
	Personnes migrantes								
	CRI								
	Opérateurs de formation								
	Instances politiques								

Ce tableau est un « réducteur de complexité » et il n’est en rien exhaustif. Il existe, d’ailleurs, plusieurs modèles sociologiques plus fins et détaillés, auxquels il pourrait faire écho (par exemple Boltanski et

⁸ Nous entendons, ici, par « logique experte », le fait d’être contraint, pour accomplir sa mission, de porter un regard ou d’être soumis, de manière régulière, à des expertises, comme c’est le cas des personnes migrantes ou les opérateurs de formation.

Thévenot 1991, Hollingsworth et Boyer 1997). Il peut aussi donner la sensation que la plupart des acteurs repris sont confrontés aux mêmes logiques, celles-ci étant nommées de la même manière. Mais, sans entrer dans les finesses de l'analyse, bien que ces logiques soient liées à des dynamiques interconnectées et qui interconnectent ces acteurs entre eux, elles sont le plus souvent de natures différentes ou vécues de manières différentes. De plus, tous les types d'acteurs ne sont pas sur un pied d'égalité face à ces logiques. Certains les subissent tandis que d'autres les mettent en place ou en pratique. Par exemple, les personnes migrantes sont soumises à des contraintes administratives décidées par les instances politiques et contrôlées par l'administration publique.

Ce premier élément montre que nous sommes face à un espace qui n'est en rien transparent, homogène et standard. L'adéquationnisme reste pourtant un cadre particulièrement prégnant car il s'agit de celui qui coïncide le mieux avec les logiques d'instances, telles que le politique et l'administration publique, qui définissent les dispositifs d'intégration. Ces instances sont elles-mêmes confrontées à un certain nombre de contraintes, notamment celles liées à la gestion des deniers publics, rendant encore plus prégnantes certaines logiques, comme celle de la conformité comptable.

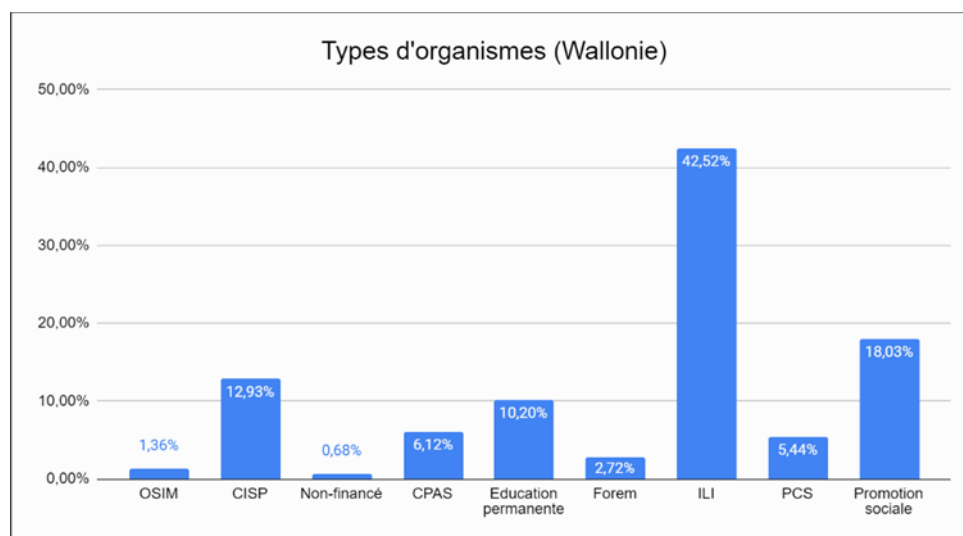
3.2. L'hétérogénéité de l'offre et des pratiques

3.2.1. Aspects méthodologiques

Pour mettre en lumière d'autres aspects, plus spécifiques, de cette hétérogénéité structurelle, nous allons présenter quelques-unes des données récoltées à l'aide de deux questionnaires, l'un destiné à étudier l'offre de formation et l'autre les pratiques de positionnement, d'orientation et de validation. Ils ont été administrés en ligne aux 255 opérateurs wallons de l'Alpha et du FLE. Le taux de participation avoisine les 50 % et nous avons une représentativité sociologique satisfaisante pour les deux questionnaires, tant du point de vue territorial que de celui des types d'opérateurs et de publics visés.

3.2.2. L'hétérogénéité de l'offre

Pour ne donner qu'un aperçu très global de l'hétérogénéité de l'offre en Alpha et en FLE en Wallonie, il n'existe pas moins de neuf types d'organismes qui dépendent de cadres légaux différents, pouvant dispenser des formations en Alpha et en FLE en Wallonie. Nous avons, tout de même, quatre types d'opérateurs qui se détachent nettement : les Initiatives Locales d'Intégration (ILI), les écoles de promotion sociale, les Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP) et l'éducation permanente.



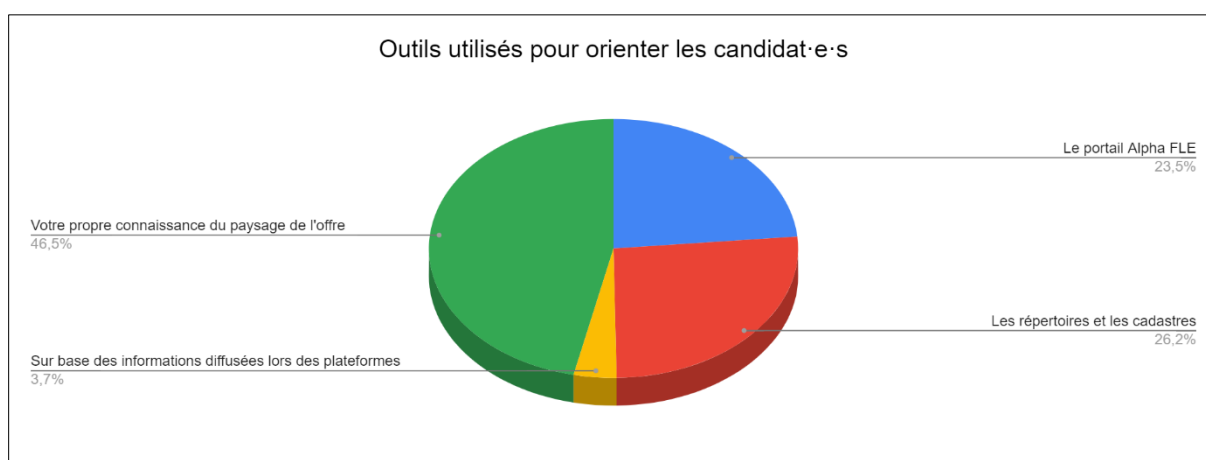
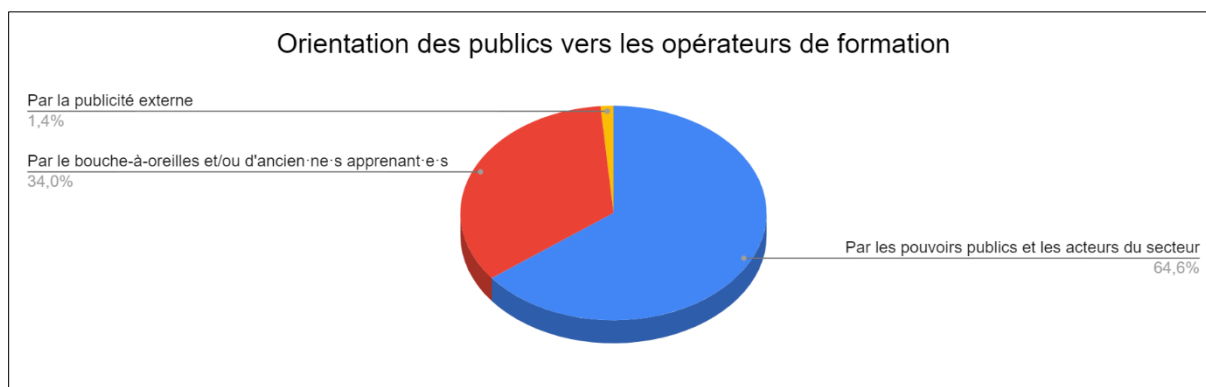
Cela signifie qu'un opérateur qui dépend, par exemple, du décret CISP et un autre du décret de l'éducation permanente, ne répondront pas exactement aux mêmes exigences administratives, comptables et institutionnelles. Cela permet de visualiser l'hétérogénéité des logiques liées aux cadres légaux au sein desquels se déploient les formations en Alpha et en FLE.

Qui plus est, les opérateurs inscrivant leurs actions dans un même cadre légal ont des identités souvent différentes, la liberté associative leur permettant de situer leurs actions comme ils le souhaitent. Par exemple, une association d'éducation permanente, délivrant des formations en FLE et accueillant essentiellement des femmes, ne définira pas forcément ses actions de la même manière qu'une association dédiée à l'alphabétisation des personnes détenues.

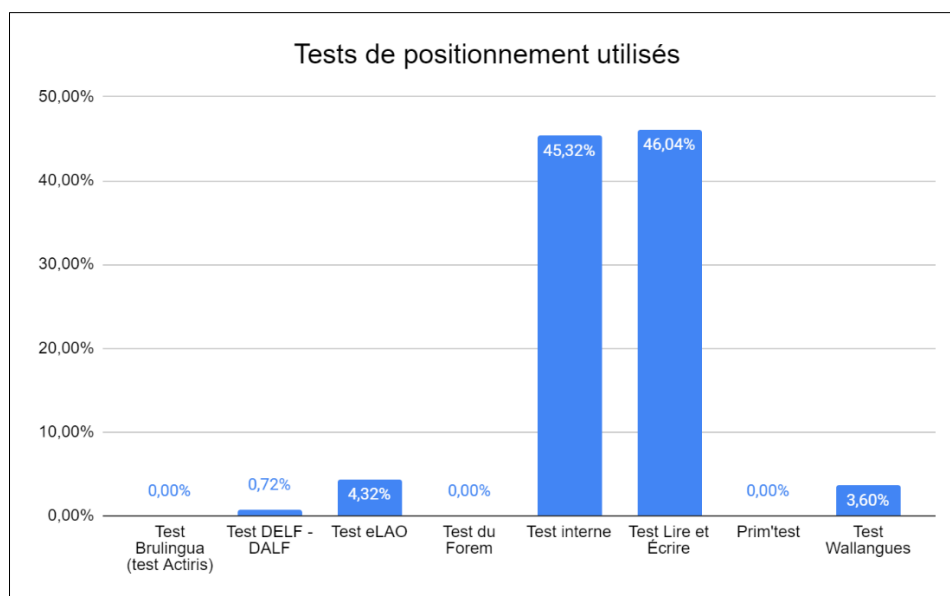
Deux autres variables impliquent des différences notables entre les opérateurs. Il s'agit de la taille de la structure et de sa situation géographique, les zones rurales n'étant pas confrontées aux mêmes réalités que les zones urbaines.

3.2.3. L'hétérogénéité des pratiques

Pour qu'il y ait adéquation entre l'offre et la demande, les bénéficiaires doivent être orientés adéquatement vers les organismes qui leur correspondent. Cependant, notre étude met en évidence que, dans un premier temps, l'orientation des publics n'est pas assurée, dans 34 % des cas, par des professionnels du secteur mais par le bouche-à-oreille ou par d'anciens apprenants. Lorsque les publics sont orientés par des professionnels, cela est fait dans 46,5 % des cas, sans utiliser d'outil spécifique mais en fonction de la connaissance du secteur de la personne qui reçoit les bénéficiaires. Ainsi, l'orientation correspond à des situations et à des pratiques hétérogènes.



Pour ce qui est du positionnement⁹, dans près de la moitié des cas (45,32 %), les opérateurs utilisent des « tests internes », c'est-à-dire des tests existants adaptés ou créés par l'opérateur ou le formateur lui-même. Cela s'explique en partie par une relative insatisfaction vis-à-vis des tests disponibles et par des objectifs pédagogiques propres à l'opérateur ou au formateur. En effet, ces tests servent à savoir si la personne correspond aux types de profils formés par l'opérateur ou à constituer des groupes qui correspondent au profil du formateur.



3.3. L'hétérogénéité de la « demande effective »

L'observatoire n'a pas encore mené d'enquête spécifique sur les bénéficiaires. Cependant, nous avons pu établir que ce qui est dénommé « demande effective », dans l'arrêté de financement, est particulièrement complexe à définir. D'une part, nous supposons que la définition qui en est donnée est quantitative, car il s'agit de vérifier la capacité de l'offre disponible à absorber une certaine quantité de demandes, donc d'évaluer si l'offre n'est pas sous- ou surdimensionnée par rapport à la demande. D'autre part, cette définition est qualitative, l'offre disponible devant être adaptée aux profils des demandeurs (scolarisés, non-scolarisés, Alpha, FLE, etc.).

Cela implique donc d'évaluer quantitativement et qualitativement ces publics en termes de « besoins de formation »¹⁰. D'une part, cela nous oblige à catégoriser de manière plus ou moins stricte des types de publics ce qui, compte tenu de leur hétérogénéité, est complexe à mettre en œuvre. D'autre part, une partie des bénéficiaires potentiels, difficile à estimer de manière fiable, n'est pas orientée ou ne fait pas usage, pour différentes raisons, de son droit à la formation. Il s'agit du phénomène du « non-recours » (Lavoie, Levesque et Lapointe 2007, Warin 2017) au droit à la formation que nous ne pourrions pas détailler ici faute de temps, mais qui est relativement prégnant dans le cas des personnes migrantes non-alphabétisées.

⁹ Le positionnement est, généralement, réalisé à l'aide d'un test dédié et il est destiné à évaluer les compétences de la personne (production et compréhension orale, production et compréhension écrite) en vue du suivi d'une formation en français.

¹⁰ La notion de « besoins de formation » est discutée par de nombreux chercheurs depuis plus de quarante ans et, notamment, par Barbier et Lesne (1977).

4. En guise de conclusion

Ces éléments succincts nous permettent de remettre en perspective le cadre adéquatniste et la logique de marché qui la sous-tend. Le principal obstacle à la mise en œuvre de cet adéquatnisme est un paysage formatif particulièrement hétérogène. Sa relative illisibilité fait que les individus sont supposés « impuissants à se coordonner sur le marché » (Marchal et Bureau 2009 : 578). Ainsi, l'observatoire devrait rendre plus « transparent » ce marché grâce à la collecte et à la mise en circulation de l'information (Pillon 2015 : 5).

Comme nous l'avons vu, cette transparence est difficile à atteindre compte-tenu des caractéristiques du terrain étudié. De plus, la vision marchande ne permet pas de rendre compte de la complexité de la rencontre possible entre l'offre et la demande, les échanges étant marqués, comme nous l'avons vu, par une certaine singularité (Felouzis et Perroton 2007 : 697-699).

Nous pourrions, au mieux, parler de régulation par le « quasi-marché », à l'image des quasi-marchés scolaires, définis comme un « mécanisme de coordination hybride associant coordination de type bureaucratique et coordination marchande » (Dutercq et Maroy 2020 : 25, Maroy 2006 : 52). Un quasi-marché cherche à conserver son autonomie organisationnelle et pédagogique tout en étant régulé, à la fois, par des principes marchands et par les pouvoirs publics. Ce type de régulation correspond ainsi à un modèle intermédiaire qui n'est ni purement marchand, ni purement bureaucratique (Maroy 2006 : 55).

Pour ce qui est du cadre opérationnel, l'observatoire, comme beaucoup d'autres de ce type, a été pensé comme un outil d'aide à la gestion politique et administrative. Il est donc indubitablement relié à une « conception prévisionnelle et rationaliste de l'action publique » (Buisson-Fenet et Verdier 2013 : 21), basée sur des indicateurs statistiques. Les pouvoirs publics cherchent, par ce biais, à renforcer le rôle de « l'État évaluateur »¹¹ (Maroy 2006 : 53) des dispositifs liés à l'intégration.

Le principal écueil de cette vision quasi-marchande soutenue par des indicateurs statistiques est de considérer que les individus se comportent comme des « statisticiens performants » (Eymard-Duvernay et Marchal 2000 : 411), répondant rationnellement à des causalités mécaniques (Supiot 2020 : 12, 14). Mais cette vision ne tient pas compte de la complexité du réel, comme nous avons essayé de le montrer dans cette communication.

À notre sens, le défaut fondamental de l'adéquatnisme est de se présenter comme étant la solution unique permettant un fonctionnement rationnel, harmonieux et cohérent du secteur de l'Alpha et du FLE en Wallonie. Cependant, la démarche scientifique, qui sert de socle à l'observatoire, suppose que les solutions proposées découlent de l'observation et de l'analyse, et non que l'observation et l'analyse découlent d'une solution préalablement établie, en d'autres termes de l'adéquatnisme.

Références bibliographiques

Barbier Jean-Marie et Lesne Marcel (1977), *L'analyse des besoins en formation*, Paris, Robert Jauze.

Boltanski Christian et Thévenot Laurent (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Bourdieu Pierre (1994), *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Les Éditions de Minuit.

¹¹ Les modes de régulation du quasi-marché et de l'État évaluateur sont d'ailleurs, de plus en plus souvent, combinés dans le cadre des politiques éducatives européennes, pour pouvoir répondre à la nature hybride et composite des systèmes éducatifs (Maroy 2006 : 55, 59).

Buisson-Fenet Hélène et Verdier Éric (2011), « Une régionalisation impossible ? La régulation des formations professionnelles initiales en France : concurrences institutionnelles et hiérarchie d'instruments statistiques », *Sociologie et sociétés*, n°43, p. 41-65.

Dutercq Yves et Maroy Christian (2020), « La construction sociale des marchés scolaires », *Éducation Comparée*, n°23.

Eymard-Duvernay François et Marchal Emmanuelle (2000), « Qui calcule trop finit par déraisonner : les experts du marché du travail », *Sociologie du travail*, n°42, p. 411-432.

Felouzis Georges et Perroton Joëlle (2007), « Les "marchés scolaires" : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, n°48, p. 693-722.

Garcia Marie-France (1986), « La construction sociale d'un marché parfait : le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°65, p. 2-13.

Hambye Philippe et Romainville Anne-Sophie (2014), *Maitrise du français et intégration : des idées reçues, revues et corrigées*, Fédération Wallonie-Bruxelles.

Hollingsworth J. Rogers et Boyer Robert (1997), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

Lavoie Natalie, Levesque, Jean-Yves et Lapointe Dominic (2007), « Mieux comprendre les obstacles qui entravent le retour en formation des adultes peu scolarisés », *Savoirs*, n°13, p. 63-78.

Marchal Emmanuelle et Bureau Marie-Christine (2009), « Incertitudes et médiations au cœur du marché du travail », *Revue française de sociologie*, n°50, p. 573-598.

Maroy Christian (2006), *École, régulation et marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France.

Maroy Christian et Dupriez Vincent (2000), « La régulation dans les systèmes scolaires. Proposition théorique et analyse du cadre structurel en Belgique francophone », *Revue française de pédagogie*, n°130, p. 73-87.

Pillon Jean-Marie (2015), « La transparence du marché du travail : un travail en soi », *La Revue de l'Ires*, n°84, p. 3-30.

Supiot Alain (2020), *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.

Warin Philippe (2017), *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.